

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 25 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

### GESTION DU PATRIMOINE - PRESTATIONS DE MAINTENANCE DE DIVERSES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS ET OUVRAGES DE LA CAN - LOT 8 GROUPES ÉLECTROGÈNES - RÉSIATION DE L'ACCORD CADRE

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noémie FERREIRA à Yvonne VACKER, Anne-Lydie LARRIBAU à Eric PERSAIS, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ à Frédéric NOURRIGEON, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Mélina TACHE à Romain DUPEYROU, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Elisabeth MAILLARD

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20240402-C\_\_15\_04\_2024-DE



C- 15-04-2024

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU MARDI 2 AVRIL 2024**

#### **GESTION DU PATRIMOINE - PRESTATIONS DE MAINTENANCE DE DIVERSES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS ET OUVRAGES DE LA CAN - LOT 8 GROUPES ÉLECTROGÈNES - RÉSILIATION DE L'ACCORD CADRE**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais gère un parc important de bâtiments et de sites, qu'ils soient locatifs, ouverts au public ou aux agents de la collectivité.

A ce titre, la réglementation impose des maintenances régulières sur certains organes touchant à la sécurité du site et des personnes. Afin de remplir ces obligations, la Direction de la Gestion de Patrimoine passe tous les deux à quatre ans des contrats de maintenance, pour faire réaliser en externe ces entretiens par des sociétés compétentes.

Le Conseil d'Agglomération a autorisé notamment la signature de l'accord-cadre n° 2021022 relatif aux groupes électrogènes par délibération du 1<sup>er</sup> février 2021. L'accord cadre a été notifié à l'entreprise GEMA SAS le 23 février 2021.

Aujourd'hui, la garantie totale exigée au cahier des charges n'est plus adaptée à notre besoin.

C'est la raison pour laquelle il doit être mis fin au contrat par le biais d'une résiliation à compter du 31 mai 2024.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la résiliation de l'accord cadre décrit ci-dessus ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la résiliation ainsi que tout acte en découlant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Claude BOISSON**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**